

Greffier
Com.

AS INTERNATIONAL GROUP

31 JAN. 2001

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.600.000 Francs

Siège social : 83, Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 - PARIS

421.255.829 R.C.S. PARIS

98819236

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 16 OCTOBRE 2000

Procès-verbal

L'An Deux Mille,

Le seize Octobre,

A 11 heures,

L'Associé unique de la Société AS INTERNATIONAL GROUP, Société Anonyme au capital de 3.600.000 Francs, dont le siège social est sis à PARIS (75008) -83, Rue du Faubourg Saint Honoré, s'est rendu au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Jean-Pierre LAFONT prend la présidence de l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société.

La Société GROUPE NEURONES SA, Associé Unique possédant la totalité des 15.000 actions de 240 Francs chacune composant le capital de 3.600.000 Francs, remplit la fonction de Scrutateur.

L'Assemblée réunissant ainsi la totalité du capital, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Alain LE GARLES est désigné Secrétaire de l'Assemblée.

Il est constaté en outre que la Société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoqué.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- une copie des statuts de la Société,
- une copie des lettres de convocation,
- le rapport du Président,

ALG

JK
JK

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Rapport du Président,
- Nomination du nouveau Président de la Société,
- Fixation de sa rémunération,
- Pouvoirs à conférer.

Puis, il est rappelé que l'ensemble des documents sociaux a été mis à la disposition de l'Associé unique dans les délais légaux, conformément à la Loi, ce qui est reconnu à l'unanimité.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Ces lectures terminées, la discussion générale est ouverte.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, l'Associé unique a successivement adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

La Société LL MANAGEMENT

Société Civile au capital de 1.000 Euros
Siège social : 18, Avenue des Champs Elysées – 75008 - PARIS
433.197.191 RCS PARIS

Représentée par ses co-gérants, Messieurs Jean-Pierre LAFONT et Alain LE GARLES,

Messieurs Jean-Pierre LAFONT et Alain LE GARLES, présents à l'Assemblée, déclarent es-qualités accepter les fonctions qui viennent d'être confiées à la société LL MANAGEMENT

La présente nomination prend effet à compter de ce jour.

ALG

JR

HL

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'attribuer au Président de la Société une rémunération calculée sur les bases suivantes :

- Pour la période du 16 octobre 2000 au 31 Décembre 2000, une rémunération globale forfaitaire de 560.100 Francs hors taxes.
- A compter du 1^{er} Janvier 2001, une rémunération mensuelle de 190.434 Francs hors taxes, étant précisé que cette rémunération mensuelle sera majorée de 2% au 1^{er} Janvier 2002 et augmentée au 1^{er} Janvier de chacune des années suivantes d'un montant similaire, tant que la société LL MANAGEMENT restera en fonction.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, l'Associé unique et le Secrétaire.


L'ASSOCIE UNIQUE

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE

